



Kazabazua, le 10 octobre 2017

PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-010

Avis vous est donné par le soussigné directeur général / secrétaire-trésorier de la Municipalité de Kazabazua, qu'à la séance ordinaire du 3 octobre 2017, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2017-10-306, le règlement numéro 2017-010 intitulé

RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT TOUT RÈGLEMENT ANTÉRIEUR CONCERNANT LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS PAYABLES LORS D'ÉLECTIONS ET DE RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la municipalité de Kazabazua au 30 chemin Begley durant les heures d'ouverture soit du lundi au vendredi entre 8H00 à midi et de 13H00 à 16H00.

Directeur général

10 octobre 2017

Date

Certificat de publication

Règlement № 2017-010

Je soussignés, Pierre Vaillancourt, directeur général, de la municipalité de Kazabazua certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public concernant le règlement 2017-010 en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 octobre 2017, entre 8h00 et 16h00 heures.

Directeur général

10 octobre 2017

Date